

L'IMMIGRATION INTERNATIONALE :
UNE CONTRIBUTION INDISPENSABLE AU DÉVELOPPEMENT
D'UNE MÉTROPOLE DU 21^E SIÈCLE

Mémoire de la Conférence régionale des élus de Montréal
dans le cadre de la consultation du MICC sur
la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015

Déposé à la Commission des relations avec les citoyens, le 10 juin 2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	1
Présentation	1
Un axe fondateur de notre action, une stratégie de développement	1
1. LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION : UN ENJEU DE TAILLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL ..	3
1.1. La démographie en déclin de la métropole ?	3
1.2. La capacité montréalaise de capter la mobilité internationale	4
1.3. La rétention des immigrants, un enjeu corollaire.....	5
1.4. Le défi de la croissance économique : attraction, rétention, intégration.....	6
1.5. Les attentes des entreprises : répondre aux pénuries de main-d'œuvre	8
1.6. L'intégration des immigrants au marché du travail : des résultats insatisfaisants	8
2. LES ORIENTATIONS SOUMISES À LA CONSULTATION PAR LE MICC	11
2.1. Volume des admissions pour la période 2012-2015 (Orientation 7)	11
2.2. Proportion de l'immigration économique (Orientation 6).....	14
2.3. Proportion des travailleurs qualifiés répondant aux besoins du marché du travail québécois (Orientation 1).....	17
2.4. Connaissance du français parmi les travailleurs qualifiés et dans l'ensemble des admissions (Orientations 3 et 2)	20
2.5. Proportion des jeunes de moins de 35 ans (Orientation 4)	22
2.6. Grands bassins géographiques de provenance de l'immigration (Orientation 5)	23
3. L'IMMIGRATION TEMPORAIRE : UN LEVIER EXTRAORDINAIRE POUR RÉALISER CES ORIENTATIONS	25
CONCLUSION	29
RAPPEL DES RECOMMANDATIONS.....	31

INTRODUCTION

Présentation

Définie dans la *Loi sur le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire* (L.R.Q., chapitre M-22.1) comme l'interlocuteur privilégié du gouvernement en matière de développement régional, la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ) soutient la concertation des partenaires de la région et formule, selon le cas, des avis sur le développement de la Métropole.

Forte de ce mandat, et considérant la position historique de Montréal comme terre d'accueil pour les immigrantes et immigrants au Québec, c'est donc avec un grand intérêt que la CRÉ de Montréal prend part aux consultations sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015.

En 2006, on estimait que 30,7% de la population totale de l'Île était née à l'étranger. À ces 560 395 personnes, qui composent près de 70 % des immigrants du Québec, s'ajoutent les descendants de plus de 120 communautés ethnoculturelles établies de longue date. Montréal s'affiche fièrement comme le pôle de la diversité ethnoculturelle québécoise. Cette diversité montréalaise représente à la fois un grand défi d'inclusion pour la métropole du Québec et une opportunité exceptionnelle de développement.

Un axe fondateur de notre action, une stratégie de développement

En raison du caractère cosmopolite et distinctif de la métropole, la CRÉ de Montréal estime que l'immigration, l'intégration et le métissage des cultures constituent des fondements majeurs du développement passé et futur de notre région. La diversité ethnoculturelle de Montréal contribue à son innovation, à sa créativité et à sa capacité de se déployer sur la planète. D'ailleurs, la valorisation de cette diversité et la capacité de capter la mobilité internationale ont été identifiées parmi les grandes priorités de notre Plan quinquennal de développement 2010-2015, élaboré de concert avec les différents acteurs de la région, comme elles l'étaient déjà dans le plan précédent (2005-2010).

À cet égard, la CRÉ est responsable de la mise en œuvre du PARMi, le *Plan d'action de la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles*, développé en collaboration avec le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC). Pour le réaliser, elle collabore avec plus de cinquante intervenants de la région, représentant entre autres les employeurs, le milieu de l'éducation, des organismes communautaires, et bien d'autres.

Par ailleurs, dans le but de consolider la mise en œuvre du PARMi, la CRÉ de Montréal, le MICC et une dizaine de partenaires¹ ont signé, en janvier 2010, une entente spécifique triennale visant la réalisation de projets s'inscrivant dans les trois axes d'intervention du PARMi :

- (1) maintenir une immigration correspondant aux besoins de la région de Montréal et respectueuse des valeurs du Québec ;
- (2) assurer l'accueil et l'insertion durable en emploi des personnes immigrantes, des membres des communautés culturelles et des personnes de minorités visibles ;
- (3) développer la région de Montréal en misant sur l'atout privilégié qu'est sa diversité.

Dans le cadre de ce plan d'action, la CRÉ et ses partenaires collaborent ainsi pour :

- ◆ favoriser l'attraction et la rétention des travailleurs temporaires spécialisés et des étudiants internationaux qui choisiraient de s'établir ici de façon permanente ;
- ◆ développer des modalités de reconnaissance des acquis et des compétences des nouveaux arrivants, ainsi que de leur intégration rapide au travail ;
- ◆ développer l'entrepreneuriat chez les personnes immigrantes ;
- ◆ favoriser la participation de personnes immigrantes dans les lieux de décision des entreprises et des institutions publiques, parapubliques et privées ;
- ◆ mettre en œuvre des projets novateurs visant à mettre à profit les talents issus de l'immigration : Alliés Montréal, avec le partenariat de la Fondation McConnell ; Leadership Montréal ; le Cercle d'entraide pour femmes immigrantes ; Cap sur le monde, projet de réseautage professionnel pour immigrants, porté par la Chambre de commerce du Montréal métropolitain ; Jeunes reporters ; « Le loisir : un pont entre les communautés », en collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal ; Vivacité Montréal, avec la participation du Conseil des arts et des lettres du Québec (CALQ) et du Conseil des arts de Montréal (CAM), etc.²

¹ L'Entente spécifique triennale en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles dans la région de Montréal a été signée par le ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC), le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), la Conférence régionale des élus de Montréal (CRÉ), le ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale (MESS), Emploi-Québec, ainsi que par le ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal (ASSSM), la Ville de Montréal, Montréal International (MI), le Forum jeunesse de l'île de Montréal (FJIM) et le ministre responsable de la région de Montréal.

² Le site internet de la Conférence régionale des élus de Montréal www.credemontreal.qc.ca présente les projets et contributions de la CRÉ de Montréal en matière d'immigration.

1. LA PLANIFICATION DE L'IMMIGRATION : UN ENJEU DE TAILLE POUR LE DÉVELOPPEMENT DE MONTRÉAL

Avant d'aborder les sept orientations soumises par le ministère à la consultation, nous souhaitons présenter les préoccupations qui viendront soutenir nos recommandations.

Nous venons de le poser d'entrée de jeu en introduction de ce mémoire : l'immigration fait intrinsèquement partie du développement de Montréal et c'est dans notre région que l'on observe le plus clairement l'impact des dynamiques démographiques et économiques entraînées par les politiques migratoires du gouvernement. La région métropolitaine demeure le principal pôle d'attraction de l'immigration et le moteur économique du Québec, et son développement économique, tout comme sa croissance démographique, demeurent intimement liés à l'immigration internationale. Une vérité historique qui a grandement influencé le passé de la région, et qui s'avère toujours aujourd'hui. C'est donc un élément crucial des stratégies de développement de la région montréalaise.

Il importe donc pour la CRÉ de Montréal de mettre en contexte la situation montréalaise avant de répondre spécifiquement aux orientations soumises à la consultation par la ministre.

1.1. La démographie : quelle croissance pour la métropole?

L'enjeu fondamental, celui qui aura un impact sur pratiquement tous les autres, est de nature démographique. Près du quart de la population du Québec réside dans la région, soit 1,9 million d'habitants en 2010.

Cependant, selon l'Institut de la statistique du Québec, Montréal perd quelque 65 000 personnes chaque année, principalement au profit des régions limitrophes. D'autres mouvements de population viennent compenser en partie ces départs interrégionaux : l'accueil des jeunes pour les études, ou en quête d'un travail, les entrées provenant de l'immigration internationale, etc. Malgré ces apports, la région de Montréal est celle qui enregistre les pertes relatives les plus importantes au Québec (-1,3 %) en 2009-2010, ces pertes nettes se sont situées à 23 640 personnes. Durant cette même période, toutes les autres régions du Québec affichaient soit une croissance (11 régions sur 17), ou un taux net de décroissance (5 régions sur 17) variant entre -0,08% (Bas St-Laurent) et -0,43% (Nord-du-Québec)³. Sans le niveau atteint cette année-là de 37 259 immigrants reçus à Montréal, il appert que la décroissance démographique aurait été encore plus dramatique dans notre région.

³ Institut de la statistique du Québec. *Entrants, sortants et taux correspondants. Données détaillées pour 2009-2010.*

Or, pour la CRÉ de Montréal, un fait demeure fondamental : la métropole doit maintenir sa croissance au plan démographique. Faisant face à une concurrence importante d'autres métropoles du monde et, plus près de nous, à la croissance des villes nord-américaines, comme Toronto et Boston, Montréal a besoin, pour se développer, d'un dynamisme démographique. En ce sens, si la CRÉ de Montréal continue de reconnaître et d'appuyer les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec, nous voulons néanmoins manifester clairement à la Commission que des efforts importants d'attraction de l'immigration internationale, au profit de Montréal, doivent également être maintenus par le gouvernement. La régionalisation de l'immigration ne peut se faire au détriment de la métropole. Non seulement une telle orientation serait nuisible à la croissance de notre région mais elle risquerait de défavoriser l'immigration en général au Québec, voire de nuire éventuellement à la régionalisation de l'immigration elle-même.

1.2. Augmenter notre capacité de capter la mobilité internationale

À l'instar de nombreux observateurs des processus migratoires à l'échelle mondiale, la CRÉ de Montréal parvient au constat suivant : le 21^e siècle redéfinit les trajectoires des populations et, donc, les profils des personnes migrantes. Posé simplement, on pourrait dire que le 20^e siècle présentait des trajectoires migratoires relativement linéaires vers des États-nations relativement stables, à l'extérieur des périodes de guerre : les émigrants quittaient leur pays pour une destination qui constituait, en quelque sorte, leur terminus. À la linéarité et à la permanence de ces parcours, le 21^e siècle oppose la mobilité, les parcours en discontinu, voire de nouvelles formes de nomadisme. Les migrants n'arrivent pas tous ici au terme de leur voyage ; ils sont de passage, et les villes de facture internationale deviennent autant de gares où ils posent leurs bagages, le temps d'acquérir une nouvelle expérience de travail ou de compléter un programme d'études, avant de passer à la station suivante...

Dans ce contexte, un changement de paradigme s'impose : il faut savoir « capter la mobilité internationale », et viser à ce que les nouveaux migrants mobiles fassent de Montréal une de leurs escales dans leurs parcours de vie.

À ce propos, la CRÉ de Montréal s'est déjà engagée à prioriser dans sa région la captation et la rétention de cette mobilité internationale, en faisant de cet enjeu l'un des axes d'intervention de son Plan quinquennal de développement 2010-2015, en visant particulièrement l'attraction et la rétention des étudiants internationaux et des travailleurs temporaires spécialisés⁴.

⁴ Conférence régionale des élus de Montréal, *Montréal, métropole du 21^e siècle. Plan quinquennal de développement 2010-2015*, octobre 2010.

Bien que l'immigration temporaire ne soit pas l'objet de l'actuelle consultation, elle n'en demeure pas moins une ressource au potentiel indéniable qui mérite qu'on y porte attention, tel que l'indique lui-même le ministère dans son document de consultation. Lors de la consultation de 2007, nous avons affirmé, et nous maintenons toujours, qu'un exercice de planification comme celui-ci doit prendre en compte cette part essentielle de notre immigration :

[Le] pan de la mobilité internationale, à savoir celui des détenteurs de permis de séjour temporaire, devrait figurer au sein d'une planification élargie et englobante de l'immigration [...], à l'avant-plan de nos analyses, de nos actions stratégiques et de notre planification en matière d'immigration, et ce, parce que ces migrants temporaires – qui ont l'avantage d'avoir vécu au Québec - constituent précisément un bassin privilégié d'immigrants potentiels.⁵

Nous y reviendrons plus avant dans ce mémoire, après avoir exposé les positions de la CRÉ sur les orientations mises à l'étude par le Ministère cette année.

1.3. La rétention des immigrants, un enjeu corollaire

Selon une étude de l'Institut de la statistique du Québec⁶ qui analyse les mouvements interrégionaux de différentes cohortes d'immigrants (1992, 1996, 2000 et 2004), la région de Montréal continue d'attirer une très forte majorité de personnes immigrantes, mais le bilan migratoire total de celle-ci, qui inclut la migration interrégionale (comme on l'a vu précédemment), montre des pertes nettes : les régions adjacentes, mais surtout les autres provinces canadiennes en sont les principales destinations. Selon les auteurs de cette étude, de 1995 à 2007, entre 30 % et 40 % d'immigrants quittaient l'île de Montréal avant d'avoir complété sept ans de séjour, entre 15 % et 20 % le faisaient avant trois ans.

Il ressort des résultats précédents que les premières années sont déterminantes pour ce qui est du choix du lieu de résidence, les départs [hors Québec en majorité] survenant surtout au cours des sept premières années.⁷

⁵ CRÉ de Montréal, *Capter la mobilité internationale. Mémoire de la CRÉ de Montréal sur les niveaux d'immigration à privilégier au Québec pour la période 2008-2010*, septembre 2007.

⁶ Martine St-Amour, Jean-François Lachance et Jacques Ledent, « Rétention et attraction des immigrants : un portrait régional contrasté et en évolution », dans le bulletin mensuelle de l'Institut de la statistique du Québec, *Données sociodémographiques en bref*, volume 13, numéro 1, octobre 2008 : http://www.stat.gouv.qc.ca/publications/conditions/pdf2008/Bref_Oct08.pdf.

⁷ *Ibid.*

À cet effet, tel que nous l'indiquions plus haut pour l'attraction de l'immigration dans la métropole, la CRÉ de Montréal appuie les efforts de régionalisation de l'immigration du gouvernement du Québec. Cependant, nous souhaitons mettre en lumière la problématique de ces sorties de population pour notre région, tant sur le plan des pertes démographiques que de celui du poids sur les ressources montréalaises consacrées à l'intégration d'une population qui connaît une grande mouvance.

Au même titre que des efforts et des ressources sont consenties par le gouvernement du Québec pour régionaliser l'immigration de Montréal vers les autres régions, nous souhaitons voir se déployer pareillement un certain nombre de mesures et de stratégies gouvernementales de rétention de la population immigrante sur l'Île.

Par ailleurs, si la CRÉ de Montréal estime qu'il est nécessaire d'accroître l'attraction d'étudiants internationaux et de travailleurs qualifiés temporaires, tel que nous l'avons discuté au point précédent, il nous apparaît tout aussi judicieux de maximiser nos chances de faciliter leur installation permanente dans la région. À cet effet, de plus en plus d'intervenants unissent leurs efforts, avec le gouvernement du Québec, pour mettre en œuvre des activités de promotion et pour lever les obstacles à l'installation permanente. Nous ne pouvons qu'encourager ces efforts qui contribueront, à coup sûr, à élever la capacité de rétention d'une immigration bien adaptée aux besoins de la métropole et déjà avancée dans son processus d'intégration à la communauté.

1.4. Le défi de la croissance économique : attraction, rétention, intégration

Montréal, comme toutes les autres grandes villes du monde, se développera par son capital humain et sa capacité à se déployer dans l'univers du savoir, de la créativité et de l'innovation. L'économie des grandes métropoles « *se caractérise par une spécialisation de plus en plus accentuée dans ce qu'il convient d'appeler les services supérieurs et des industries à fort contenu culturel et informationnel* »⁸.

Profitant d'une économie diversifiée, Montréal est déjà bien positionnée dans plusieurs domaines de haut savoir, de recherche et de développement. Principal moteur de la création de la richesse au Québec, la région concentre en 2008 plus du tiers (35,6 %) du PIB de la province⁹. Alors que l'emploi augmente dans le secteur tertiaire moteur (services aux entreprises ; services publics, d'enseignement et de santé ; finances, assurances et services immobiliers ; télécommunications ; industrie de l'information et de la culture ; commerce), celui du secteur manufacturier est en constante diminution depuis plus de vingt ans.

⁸ Mario Polèse, INRS Urbanisation, Culture et Société, *Laboratoire d'analyse spatiale et d'économie régionale*; tiré de *Panorama des régions du Québec. Édition 2009*, ISQ.

⁹ Statistique Canada, *Comptes économiques provinciaux et territoriaux : tableaux de données (13-018)*, avril 2009.

On note par ailleurs une forte hausse des emplois dans les sous-secteurs manufacturiers à haut contenu technologique. La forte densité d'universités, d'institutions de recherches, de collèges font de Montréal un des centres importants au plan de la recherche et du savoir.

Selon des données publiées par Montréal international¹⁰, la métropole se situe dans le peloton de tête des grandes métropoles d'Amérique du Nord : 1^{er} rang au Canada pour le nombre de centres de recherche (et 9^e en Amérique du Nord), pour le nombre de chercheurs universitaires, pour les sommes dédiées à la recherche universitaire, pour le nombre de titulaires de brevets, pour le nombre de publications scientifiques par habitant, etc. Par ailleurs, Montréal se classerait au 5^e rang en Amérique du Nord pour la concentration des emplois en haute technologie. En matière de créativité et d'innovation scientifique et technologique, Montréal a su faire reconnaître son excellence à l'étranger.

Il est important de garder ces données en tête lorsque l'on discute d'immigration, afin de poursuivre des stratégies qui permettront à nos entreprises de pointe, à nos institutions de recherche et à nos universités de grandir et se développer.

En outre, Montréal s'affiche avec fierté comme une grande métropole culturelle du 21^e siècle, une position stratégique dont il faut prendre avantage. Comme nous le mentionnons dans le document de présentation de notre plan quinquennal de développement 2010-2015 :

Selon le « Creative Economy – Report 2008 » de l'ONU, les industries créatives, principalement associées aux domaines de la culture et des communications, représentent une part de plus en plus importante du PNB mondial. Depuis 1990, la croissance de l'économie créative dans les pays de l'OCDE aurait été le double de celle de l'industrie des services et le quadruple de celle de l'industrie manufacturière. C'est dire l'importance de la créativité dans la nouvelle économie.¹¹

À cet effet, la diversité montréalaise constitue un atout capital mis de l'avant par les nombreux intervenants économiques qui font la promotion de Montréal sur les marchés internationaux. Intimement liée à cette diversité, le métissage culturel est un des éléments de positionnement majeurs des métropoles culturelles du monde ; les cités incubatrices de tels métissages créent, innovent et sont recherchées par les créateurs. Cette qualité est d'ores et déjà reconnue comme un des grands atouts de Montréal dans l'économie de la créativité¹². Or, voici un domaine où l'activité se déploie spécifiquement sur la *planète-monde* et où les acteurs sont très mobiles.

¹⁰ Montréal International, *Indicateurs d'attractivité 2009-2010*, pages 14 à 20.

¹¹ Conférence régionale des élus de Montréal, *Montréal, métropole du 21^e siècle. Plan quinquennal de développement 2010-2015*, octobre 2010, pages 20 et 21.

¹² Simon Brault, *Les réseaux des créateurs montréalais : facteur de prospérité et de rayonnement*, CORIM, 25 mai 2011.

La capacité de Montréal à conserver un développement économique dynamique et à concurrencer les autres métropoles du monde pour attirer les talents et les entreprises du savoir, de l'innovation et de la créativité, aura forcément un impact direct sur l'ensemble de l'économie du Québec.

1.5. Les attentes des entreprises : répondre aux pénuries de main-d'œuvre

« Le Québec a de plus en plus de difficulté à recruter »¹³. C'est ce que révélait l'Ordre des conseillers en ressources humaines (CRHA) le 27 avril dernier. Parmi les 500 professionnels des ressources humaines sondés par l'Ordre, près de 60 % anticipent une intensification des efforts de recrutement.

Le vieillissement accéléré de la population et surtout la baisse de la population active affectera Montréal, comme l'ensemble du Québec.

La pénurie de main-d'œuvre reste une des principales préoccupations des entreprises. Dans un sondage de la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ), publié le 3 novembre 2010, 84 % des répondants affirmaient que les entreprises québécoises sont déjà confrontées à des difficultés liées à cette pénurie ou qu'elles « prévoient devoir y faire face à brève échéance ».

La présidente-directrice générale de la FCCQ, madame Françoise Bertrand, soulignait que le milieu des affaires se trouve au « *début d'une nouvelle démarche qui deviendra rapidement l'obsession, la préoccupation des chambres de commerce du Québec* » et de tous les employeurs.

Cette tendance démographique lourde soulève l'enjeu du recrutement d'une main-d'œuvre qualifiée, enjeu auquel l'immigration peut et doit apporter des solutions.

1.6. L'intégration des immigrants au marché du travail : des résultats insatisfaisants

Au moment où nous avons besoin d'une entrée importante de travailleurs qualifiés sur le marché du travail, l'apport de l'immigration semble une voie incontournable. Les efforts consentis par le gouvernement du Québec pour resserrer les critères de la grille de sélection permettaient d'espérer une meilleure adéquation entre les compétences des nouveaux arrivants et les besoins du marché du travail.

¹³ Ordre des conseillers en ressources humaines agréés, *Flash-Emploi CHRA. Enquête prospective sur l'emploi au Québec*, 2^e trimestre 2011 Volume 1, numéro 2 : http://www.portailrh.org/communique/2011-2012/PDF/Flash_Emploi_CRHA_V01_N02.pdf

Or, force est de constater que les problèmes perdurent. Dans une économie mondiale aussi compétitive, on ne peut se *payer le luxe* de ne pas utiliser tous les potentiels de nos communautés et laisser sur la touche des talents qui pourraient grandement contribuer à notre développement et leur permettre de s'épanouir. Les personnes immigrantes ne viennent pas au Québec pour se déqualifier.

Lorsqu'on examine les principaux indicateurs économiques, en 2006, de la part de la population de la RMR née hors du Canada, on peut constater que le taux d'emploi des personnes actives de 15 ans et plus est de 52,4 % (59,6 % chez les hommes et 45,6 % chez les femmes), un taux inférieur à celui de l'ensemble de la population active de 15 ans et plus du Québec, qui est de 58 % (63,4 % chez les hommes et 53,1 % chez les femmes)¹⁴.

En ce qui concerne le taux de chômage, ce sont les jeunes de 15 à 29 ans issus de l'immigration et des minorités visibles qui semblent les plus affectés. Ils affichent en 2006 des taux de chômage 1,7 fois plus élevés que ceux des jeunes nés au Canada, soit 15,8 % contre 9,4 % pour les jeunes nés au Canada¹⁵.

Il est important aussi de noter que les personnes originaires du Maghreb et du Moyen-Orient de 15 ans et plus connaissent un taux de chômage de 18,3 %, le taux le plus élevé parmi les groupes des minorités visibles de la RMR en 2006.

Le MICC est certes très au fait de ces problématiques et nous collaborons étroitement à plusieurs mesures pour contrer ces phénomènes, à Montréal, et maximiser la capacité des personnes immigrantes à s'intégrer activement au marché du travail.

Pour les fins de la présente consultation, nous voulons tout de même soulever la grande préoccupation de la CRÉ de Montréal en cette matière et questionner, à l'instar du Vérificateur général, l'application réaliste d'une grille de sélection, censée répondre aux besoins du marché du travail québécois. Les taux de chômage élevés dans la population immigrante nous imposent à tous et toutes un regard critique à cet effet.

De toute évidence, nous accusons toujours un déficit majeur au plan de la reconnaissance des acquis et des compétences. Ce déficit, lié étroitement aux normes et encadrements des ordres professionnels, doit se régler de façon urgente. Dans l'intervalle, une meilleure adéquation entre la grille de sélection et la réalité de l'intégration au marché du travail québécois s'impose. Il ne sert à rien de sélectionner un ingénieur ou un médecin étranger si l'on sait d'ores et déjà que son diplôme ne sera pas reconnu.

¹⁴ Statistique Canada, *Recensement 2006, compilations spéciales. Traitement et analyse : INRS-UCS*.

¹⁵ Direction régionale d'Emploi-Québec de l'île de Montréal, *Portrait et problématique des clientèles de Montréal 2009-2010*.

2. LES ORIENTATIONS SOUMISES À LA CONSULTATION PAR LE MICC

Le MICC soumet à la consultation sept orientations que nous traiterons dans ce chapitre. (Pour les fins de la présentation de nos recommandations, nous ne respecterons pas l'ordre dans lequel ces orientations ont été soumises dans la documentation du Ministère.)

De façon globale, comme il l'a été exposé dans le chapitre précédent, la CRÉ de Montréal croit que l'immigration constitue un potentiel de développement essentiel pour la région; la CRÉ croit également que cette immigration doit correspondre aux besoins du marché du travail de notre région et, à cet effet, avoir un fort accent économique.

Par ailleurs, la CRÉ partage les préoccupations de nombreux intervenants du milieu : pour que l'immigration soit un vecteur de développement, les mesures d'intégration doivent être accentuées, accrues et elles doivent être encore plus performantes afin qu'aucun potentiel ne soit perdu.

2.1. Volume des admissions pour la période 2012-2015 (Orientation 7)

Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015, de manière à ce qu'en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes

Force est de constater que c'est le contexte sociodémographique actuel qui détermine en bonne partie les niveaux d'immigration au Québec. La CRÉ de Montréal a toujours appuyé un accroissement de ces niveaux ; or, à l'instar de certains intervenants et organisations concernés, il nous apparaît insuffisant de proposer de maintenir ce niveau à 50 000 personnes admises annuellement, même si, a priori, ce nombre pourrait possiblement assurer la stabilité relative de la population.

Le niveau proposé correspond à environ 0,63 % de la population totale au Québec. Parallèlement, les projections au Canada sont de 0,75 % et en Ontario, de 0,9 %¹⁶. En pareille circonstance, limiter le nombre d'immigrants reçus chaque année équivaldrait en quelque sorte à ce que le Québec contribue à affaiblir lui-même son poids démographique au sein de la confédération canadienne. La question serait différente si c'était le bassin potentiel d'immigration qui diminuait, mais c'en est une autre de s'imposer soi-même ces limites.

¹⁶ Selon des calculs établis avec les données du ministère des Finances de l'Ontario : *Mise à jour des projections démographiques pour 2009 – 2036. L'Ontario et ses 49 divisions de recensement*, printemps 2010.

Le Ministère n'explique pas cette diminution dans le document de consultation, se contentant d'affirmer « qu'il apparaît souhaitable que le volume des admissions connaisse une stabilisation relative » (page 30). Or, puisqu'il a réussi à atteindre les niveaux fixés pour la période 2008-2010, la CRÉ de Montréal l'invite à poursuivre sur cette lancée et à maintenir le cap sur l'objectif original de 55 000 personnes admises pour la prochaine période.

Pour la région de Montréal, qui accueille la très grande majorité des immigrants, la question se pose de façon aigüe. En effet, à Montréal, presque la totalité de la croissance nette de la population active vient et viendra de l'immigration. Diminuer les volumes d'immigration équivaut à diminuer la croissance de la main-d'œuvre disponible et freiner ainsi le dynamisme de la métropole. Comme le ministère l'exprime clairement dans le document de consultation, déjà en 2011 au Québec, « le nombre de personnes quittant le marché du travail pourrait être supérieur à celui des entrants sur le marché, selon le scénario de référence de l'ISQ. Dès lors, l'immigration deviendra le seul facteur de croissance de la population en âge de travailler » (page 13).

◆ **Recommandation 1**

La CRÉ de Montréal recommande de maintenir la croissance du volume des admissions, qui a atteint en 2010 le niveau historique de 53 985 immigrants, afin de stabiliser à 55 000 personnes admises en moyenne par année — et non à 50 000 — à la fin de la période de 2012-2015.

◆ **Recommandation 2**

La CRÉ de Montréal recommande de maintenir un haut niveau d'efforts d'attraction, d'intégration et de rétention de l'immigration dans la région montréalaise, et d'allouer les ressources en conséquence, afin de consolider la position de Montréal dans le contexte actuel de mondialisation et de mobilité internationale qui exacerbe la concurrence entre les métropoles.

Cependant, la CRÉ de Montréal doit aussi se faire l'écho des nombreuses voix, et notamment celles de la Ville de Montréal, des professionnels du gouvernement du Québec et des organismes membres de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), qui sonnent plusieurs alarmes quant à l'adéquation des ressources consenties à l'intégration des personnes immigrantes.

Pour les organismes et institutions qui doivent assumer, au quotidien, le travail d'accompagnement à l'intégration des immigrants, les ressources sont insuffisantes. Tant au niveau des services municipaux, de l'assistance de première ligne en milieu communautaire, de l'éducation et de la santé, la capacité d'intégrer de nouveaux arrivants dans les quartiers montréalais semble saturée. Notre aptitude collective à répondre adéquatement aux besoins des nouveaux arrivants et à soutenir la communauté d'accueil dans la réception de nouvelles populations n'est plus suffisante.

Si le Québec souhaite maintenir une immigration élevée – et la CRÉ de Montréal le souhaite – il faudra se donner, collectivement, les moyens pour réaliser nos objectifs. Cette priorité doit devenir celle du gouvernement du Québec. Nous ne pouvons qu’encourager fortement la ministre dans la défense des crédits de son ministère auprès du Conseil du Trésor et soutenir également les demandes de tous celles et ceux qui assurent les services de première ligne afin d’assurer l’attribution des ressources requises pour accomplir cette mission.

Pour la CRÉ de Montréal, il est aussi primordial que les ressources soient accordées à la métropole pour poursuivre et développer son rôle moteur dans l’accueil et l’intégration des populations immigrantes. Comme le rappelle la Ville de Montréal dans la conclusion du mémoire qu’elle a aussi déposé dans le cadre de l’actuelle consultation : « les défis de l’intégration des nouveaux arrivants se jouent d’abord et avant tout sur le territoire montréalais ».

L’immigration est un choix économique et démographique : pour maximiser les retombées d’un tel choix, il faut se donner les moyens d’une intégration — sociale et économique — rapide et durable des personnes immigrantes. C’est pourquoi la CRÉ de Montréal insiste fortement pour une allocation de ressources optimisée, tant au plan du recrutement et de la promotion, qu’à celui de la sélection et de l’intégration des populations immigrantes. La CRÉ insiste également pour que l’ensemble de la gestion et de la valorisation de la diversité ethnoculturelle, à Montréal, continuent de bénéficier de ressources adéquates, afin de prévenir la ghettoïisation, les conflits interculturels mais plutôt favoriser le développement d’un tissu social harmonieux.

◆ **Recommandation 3**

À cet effet, la CRÉ de Montréal recommande d’accroître les ressources, en particulier dans la région de Montréal, afin d’assurer une intégration réussie des immigrants.

2.2. Proportion de l'immigration économique (Orientation 6)

Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions

Si la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions revêt une si grande importance, c'est parce qu'elle représente, pour l'essentiel, la part sur laquelle le Québec a compétence complète. Il peut donc moduler sa sélection en fonction de ses besoins économiques et démographiques. Il est en conséquence tout à fait souhaitable de maintenir ce niveau le plus haut possible, tout en tenant compte des responsabilités et des engagements du Québec en matière de regroupement familial et d'accueil de réfugiés. C'est pourquoi la CRÉ de Montréal demande au Ministère de maintenir comme objectif le niveau atteint par l'immigration économique en 2009 et en 2010, soit de 70 %, et donc de ne pas le ramener à un niveau inférieur (de 65 %).

Il importe cependant, pour ce faire, de prendre la pleine mesure de la forte compétition que se livrent les pays en quête de populations qualifiées capables de revitaliser leur démographie, de combler des pénuries de main-d'œuvre ou encore, dans le cas des pays émergents, de consolider un positionnement dans des secteurs économiques et technologiques de pointe. Pour se démarquer dans cet environnement compétitif pour le talent, il est donc urgent d'accentuer nos efforts de recrutement, mais également de faciliter les processus d'attraction, d'intégration et de rétention des immigrants qualifiés, de tous les statuts.

Au sein de la stratégie à mettre en place pour maintenir la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions— et, si possible, l'augmenter —, la CRÉ de Montréal estime que le ministère devrait continuer à consentir des efforts importants de rétention des travailleurs temporaires qui souhaitent s'installer de façon permanente au Québec. Ce sera l'objet de la section 4, ci-après.

◆ Recommandation 4

La CRÉ de Montréal recommande de maintenir annuellement à un minimum de 70 % — et non de 65 % — la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions, ce qui correspond au niveau atteint en 2009 et 2010, tout en renforçant les services d'accueil et d'intégration en emploi des travailleurs qualifiés.

Toujours au chapitre de la catégorie de l'immigration économique, la CRÉ de Montréal est particulièrement intéressée par la promotion de l'immigration chez les « gens d'affaires ». Dans le cadre des travaux du Projet Entrepreneuriat Montréal (PEM), la question du développement et de la relève entrepreneuriale apparaît comme une préoccupation sérieuse, conséquence du phénomène du vieillissement de la population qui affectera aussi nos entreprises.

De fait, le nombre d'entrepreneurs au Québec n'augmente plus vraiment depuis près de vingt ans, alors que certains sondages récents laissent croire que le tiers des entrepreneurs actuels envisageraient de prendre leur retraite d'ici les dix prochaines années : en 2005, la Fédération canadienne de l'entreprise indépendante (FCEI) était prête à avancer que le double de ce nombre se retirerait à l'horizon de l'an 2015¹⁷.

Parue plus récemment, une étude prévisionnelle du MDEIE¹⁸ prévoit que l'entrepreneuriat québécois reculerait de 2,8 % d'ici 2013, puis de 13,9 % jusqu'en 2018 : par comparaison, le nombre d'entrepreneurs ontariens ne pourrait commencer à reculer qu'en 2018 (de 1,3 % seulement). Le Québec pourrait se retrouver ainsi avec un manque à gagner de 25 000 entrepreneurs dans moins de dix ans ! Ce sont donc plusieurs centaines d'entreprises québécoises, dont un nombre considérable dans la grande région de Montréal, qui sont menacées de disparaître si rien n'est entrepris pour assurer la relève de leurs dirigeants.

Tableau de l'évolution de l'entrepreneuriat de 2008 à 2018

	Au Québec	En Ontario	Au Canada	
Nombre d'entrepreneurs en 2008	180 800	327 900	861 200	
Entre 2008 et 2013	Éclosions	19 100	52 300	120 600
	Retraits	24 100	34 200	100 400
	Variation	- 5 000 [- 2,8 %]	+ 18 100 [+ 5,5 %]	+ 20 200 [+ 2,3 %]
Nombre d'entrepreneurs en 2013	175 800	346 000	881 400	
Entre 2013 et 2018	Éclosions	29 800	88 900	198 200
	Retraits	55 000	93 000	243 400
	Variation	- 25 200 [- 13,9 %]	- 4 100 [- 1,3 %]	- 45 200 [- 5,3 %]
Nombre d'entrepreneurs en 2018	163 600	324 990	816 000	

Source : *Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec : un regard sur 2013 et 2018*, page 5.

Lors de la consultation menée par le MDEIE visant l'élaboration de la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, la problématique de la relève entrepreneuriale du Québec est apparue de façon manifeste ; le gouvernement du Québec a exprimé à quel point il fallait que la collectivité québécoise se mobilise autour de cet enjeu. Une des sources de renouvellement du bassin d'entrepreneurs devrait venir des gens d'affaires immigrants. Non seulement possèdent-ils de l'expérience en entrepreneuriat, mais ils ont aussi accumulé un capital à investir : pourquoi, alors, ne pas investir dans la reprise d'une entreprise d'ici, en mal de relève ?

¹⁷ Doug Bruce et Derek Picard, *Fédération canadienne de l'entreprise indépendante. La relève : la clé de la réussite*, juin 2005.

¹⁸ Direction de l'analyse économique du MDEIE, *Le renouvellement de l'entrepreneuriat au Québec : un regard sur 2013 et 2018*, publié en 2008.

Dans le contexte où les entrepreneurs ne représentaient qu'une infirme partie des admissions des dernières années, des efforts plus importants et mieux structurés doivent être consentis pour attirer et retenir des immigrants entrepreneurs dont Montréal a besoin pour assurer son dynamisme entrepreneurial futur. À titre d'exemple, une promotion importante devrait être faite à l'étranger, tout comme un arrimage entre des entreprises à la recherche de relève et des entrepreneurs potentiels cherchant des occasions d'affaires. Il faut créer des passerelles et lever des obstacles.

La CRÉ de Montréal offre toute sa collaboration au gouvernement du Québec dans un éventuel chantier à cet effet, en mettant à contribution ses ressources mobilisées autour du PEM.

Les commentaires relatifs aux entrepreneurs s'appliquent également aux efforts à consentir à l'attraction et à la rétention des investisseurs. À cet effet, la CRÉ rejoint les préoccupations exprimées à cette Commission par MM. Pierre Fortin et Pierre Emmanuel Paradis¹⁹ à l'effet que les investisseurs ne représentent seulement que 3,5% du flux total des immigrants au Québec, alors que le bassin mondial potentiel demeure vaste. Selon ces auteurs, les longs délais de traitement des dossiers, notamment, privent le Québec de ressources importantes et d'un potentiel de croissance économique qui ne se réalise pas, faute d'investir dans des ressources adéquates.

◆ **Recommandation 5**

La CRÉ de Montréal recommande, en concordance avec la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, en préparation au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), de lever les obstacles et faciliter la sélection pour accueillir et retenir un plus grand nombre d'immigrants entrepreneurs et investisseurs, afin de relever le défi que pose le manque de relève entrepreneuriale au Québec.

En terminant cette discussion sur l'immigration économique, la CRÉ de Montréal ne peut que proposer une lecture élargie du profil de l'immigration. Il faut se rappeler que, le plus souvent, chaque demande dans la catégorie de l'immigration économique inclut à la fois un requérant ou une requérante principal(e), son conjoint ou sa conjointe, ainsi que leurs enfants. Lors de la consultation de 2007, nous avons estimé que les requérants principaux constituaient la moitié des immigrants appartenant à la catégorie des travailleurs qualifiés. Si nous extrapolons cette donnée, cela signifierait, qu'en maintenant la catégorie économique aux environs du niveau actuel (entre 65 % et 70 %), c'est plus ou moins le tiers seulement des nouveaux arrivants au Québec qui seront, dans les faits, « sélectionnés », le reste étant formé des membres de leur famille immédiate (conjoint(e) et enfants), d'une part, ou des ressortissants étrangers accueillis par les programmes fédéraux, d'autre part.

¹⁹ Fortin, Pierre et Paradis Pierre Emmanuel, *Les immigrants investisseurs, une immigration payante! Mémoire présenté dans le cadre de la Consultation générale et auditions publiques sur le document de consultation intitulé « La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015 »*, mai 2011

L'intégration sociale et économique réussie des immigrants de la catégorie économique ne peut donc pas se penser et s'organiser à partir de la seule adaptation des services d'accueil et d'intégration aux besoins des requérants principaux. Une vision globale de la famille immigrante est nécessaire et requiert un arrimage serré entre les politiques des différents ministères, notamment, le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour l'intégration des femmes immigrantes, et le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour l'intégration des enfants. L'expérience de l'immigration est, majoritairement, une expérience collective, voire familiale, et l'ensemble des personnes touchées doit être pris en compte dans nos efforts d'attraction, d'intégration et de rétention.

2.3. Proportion des travailleurs qualifiés répondant aux besoins du marché du travail québécois (Orientation 1)

Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.

Le Ministère a reçu récemment le rapport du Vérificateur général du Québec qui a fait l'analyse des résultats de la sélection pour les requérants principaux dans la catégorie des travailleurs qualifiés. Il en ressort que la proportion de ceux-ci détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail, se situerait actuellement à 9 %. Un travailleur dit « qualifié » sur dix, seulement, qui aurait les qualifications nécessaires pour répondre aux demandes les plus pressantes des employeurs québécois, c'est trop peu.

L'objectif du Ministère, qui serait de porter cette proportion à 50 % ne sera peut-être pas réalisable dans des délais rapprochés, mais il faut louer la volonté de mieux arrimer la sélection avec le contexte actuel, ou à venir, de l'emploi. On ne peut plus se contenter de faire moins. Pour maximiser les retombées de l'immigration sur le développement et garantir l'intégration réussie des nouveaux arrivants, il est en effet essentiel de s'assurer que les personnes sélectionnées présentent un profil répondant aux impératifs démographiques et correspondant avec les besoins du marché du travail.

◆ Recommandation 6

La CRÉ de Montréal appuie l'orientation 1 proposée par le Ministère et l'invite à tout mettre en place pour atteindre son objectif dans les meilleurs délais.

Or, dans le contexte d'effervescence technologique, de déplacement rapide des marchés et de l'évolution des besoins de main-d'œuvre, il apparaît que les délais de traitement des dossiers à l'immigration demeurent, et de loin, trop long : entre dix-huit mois et cinq ans, selon la provenance des candidats. Or, ce qui est en adéquation aujourd'hui ne le sera plus nécessairement dans trois ans. Le Ministère doit s'assurer que sa sélection demeure en phase avec les besoins exprimés par les entreprises d'ici, notamment en augmentant sa capacité de traitement des demandes. La mobilité internationale et la concurrence des pays d'accueil font en sorte que les immigrants qualifiés et expérimentés iront là où les conditions d'accueil sont les plus favorables. Il n'en tient qu'à nous de s'assurer que c'est ici qu'ils les trouveront.

Réitérons ici que les ressources consenties par le gouvernement du Québec doivent être augmentées afin de pouvoir accélérer le traitement des demandes et répondre aux besoins des employeurs du Québec.

◆ **Recommandation 7**

La CRÉ de Montréal recommande d'améliorer le processus de sélection de la catégorie des travailleurs qualifiés, quant à la rigueur et à la rapidité du traitement des dossiers et insiste pour que le ministère mette tout en place pour réduire les délais de traitement des dossiers.

Du reste, la CRÉ souhaite que le MICC maintienne le cap, de manière importante, sur les besoins des employeurs de la région de Montréal et qu'il voit à optimiser son travail de recrutement de travailleurs spécialisés de l'économie du savoir et des secteurs de pointe, en répondant notamment aux demandes exprimées par les différentes grappes montréalaises. Montréal étant le principal pôle d'attraction et d'intégration de l'immigration au Québec, la sélection des candidats et candidates à l'immigration doit veiller à répondre aux besoins identifiés dans la métropole.

◆ **Recommandation 8**

La CRÉ de Montréal recommande que le Ministère continue de soutenir le développement de la métropole en répondant spécifiquement aux besoins de main d'œuvre qualifiée de la région de Montréal, en tant que moteur de développement économique du Québec et principal lieu d'accueil des immigrants.

Mais, au-delà des efforts nécessaires à la sélection, il faut voir, comme nous l'avons indiqué plus haut, que le Québec fait face à une forte concurrence internationale pour les talents. Dans ce contexte, plusieurs pays mettent en place des politiques pour favoriser le recrutement de travailleurs qualifiés.

Ainsi, pour les pays de l'OCDE, l'objectif à moyen terme est « *d'avoir des mouvements dont l'ampleur et la nature permettront de répondre aux besoins du marché du travail.* »²⁰ À titre d'exemple, l'Allemagne annonçait, à la fin du mois de mars dernier, la mise en place de nouvelles règles de reconnaissance des diplômes étrangers, qui réduirait à trois mois l'attente avant qu'un immigrant puisse faire reconnaître sa formation²¹.

Sans des politiques similaires, le Québec ne pourra pas soutenir une telle compétition, et Montréal, qui a tant besoin des travailleurs qualifiés, ne fera pas le poids devant les autres métropoles où seront mises en œuvre des stratégies de recrutement agressives. La capacité que nous aurons collectivement de recruter des talents sera tributaire de notre capacité de changer nos façons de faire, en particulier en matière de reconnaissance des diplômes et des compétences.

En outre, les nouveaux critères de sélection des immigrants, axés sur la sélection de personnes immigrantes possédant un métier ou un diplôme technique, risquent de déplacer le problème de la reconnaissance des acquis des ordres professionnels et des autres organismes de réglementation vers le système d'éducation, particulièrement par la formation professionnelle et technique. De plus, de nombreux métiers font l'objet d'une réglementation exigeant une accréditation pour les exercer : les règles des métiers de la construction ou de l'électricité, les normes professionnelles des divers comités sectoriels de main d'œuvre, etc. Il est primordial d'outiller et de motiver les différentes instances concernées pour accélérer la reconnaissance des acquis des personnes immigrantes, et par conséquent leur intégration.

À défaut d'une telle offensive de tous les ministères et organismes responsables, les obstacles seront trop nombreux pour permettre l'atteinte de l'objectif de 50% de l'orientation 1 du MICC.

◆ **Recommandation 9**

La CRÉ de Montréal recommande d'améliorer, de façon urgente, la reconnaissance des diplômes et des compétences des requérants, pour une meilleure adéquation entre les qualifications des personnes immigrantes et les besoins exprimés sur le marché du travail.

²⁰ OCDE, *Gérer les migrations de travailleurs hautement qualifiés : une analyse comparative des politiques migratoires et des enjeux des migrations*, 2009.

²¹ Le 23 mars dernier, l'Office de presse et d'information du gouvernement fédéral allemand en faisait l'annonce sur son site Internet :
<http://www.bundesregierung.de/Webs/Breg/FR/Actualites/InformationsDuGouvernementFederal/informations.html>.

Et ce qui est vrai de la reconnaissance des acquis l'est tout autant de l'ensemble du panier de mesures que la collectivité québécoise devra consentir à l'intégration réussie des immigrants. En effet, malgré une formation adéquate et un niveau de diplomation élevé, certains groupes de personnes immigrantes demeurent lamentablement exclues et le Québec connaît un déficit d'intégration sociale et économique notoire à ce chapitre. La meilleure des grilles de sélection ne pourra, à elle seule, résoudre les problématiques liées à la discrimination, voire au racisme, ou tout simplement à l'accompagnement nécessaire dans les réseaux du marché du travail et l'adaptation de la personne immigrante à son nouveau milieu et du milieu à l'immigration.

Dans tous les cas de figure, les personnes immigrantes devront faire comme tous les travailleurs, soit aussi s'adapter à la dynamique du marché du travail.

Pour s'ajuster rapidement aux fluctuations du marché du travail, il faut un système qui favorise la formation continue et l'adaptation des compétences, en développant des mécanismes souples et adaptés, construits non seulement autour des besoins des entreprises, mais aussi autour des besoins des travailleurs. Il nous faut miser sur la flexibilité, l'accessibilité et une offre diversifiée d'accès au marché de l'emploi.

2.4. Connaissance du français parmi les travailleurs qualifiés et dans l'ensemble des admissions (Orientations 2 et 3)

Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions. // Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.

Nous l'avons déjà mentionné, et c'était vrai aussi lors de la dernière consultation de 2007, l'absence de maîtrise de la langue française apparaît, après la problématique de la reconnaissance des acquis et des compétences, comme un des principaux obstacles à l'intégration rapide et durable, ainsi qu'à la rétention, des personnes immigrantes. Conséquemment, assurer une proportion élevée de personnes connaissant le français, surtout dans les catégories où le Québec a compétence, est une voie à retenir, et ce, même si certains groupes continuent d'avoir d'importantes difficultés dans leurs parcours d'intégration en emploi, malgré une maîtrise solide du français et une scolarité élevée.

La CRÉ de Montréal est donc pleinement en accord avec les orientations du ministère en matière de connaissance du français à l'arrivée. Elle salue d'ailleurs les efforts du Ministère en matière de francisation à l'étranger, particulièrement la francisation en ligne, qui permet aux candidats à l'immigration de mieux se préparer avant leur arrivée au Québec.

◆ **Recommandation 10**

La CRÉ de Montréal appuie les orientations 2 et 3 proposées par le Ministère et souligne l'importance du programme de francisation en ligne.

Notons, au passage, que pour maintenir majoritaire cette proportion dans l'ensemble des admissions, il faut l'augmenter dans les catégories d'immigration où le Ministère a compétence, soit essentiellement dans la catégorie économique. Ici encore, l'attention ne doit pas seulement se porter sur les requérants principaux, mais sur l'ensemble de la famille immigrante. Or, bien que le requérant principal puisse avoir une bonne connaissance du français, cela n'est pas nécessairement le cas pour l'ensemble de sa famille. La CRÉ de Montréal est, à ce titre, particulièrement préoccupée par l'isolement des femmes immigrantes ; l'accès à des formations complètes de francisation s'avère de premier ordre dans les priorités à retenir dans les prochaines années, non seulement pour maintenir majoritaire la proportion des requérants principaux connaissant le français, mais également pour assurer que toutes les autres personnes qui l'accompagnent en acquièrent une capacité fonctionnelle de façon rapide et efficace.

À Montréal, cette question se pose de façon évidente : elle nécessite le déploiement d'une offre de services diversifiée, accessible et souple, tant dans les milieux de travail et de l'éducation que dans le milieu sociocommunautaire intervenant auprès des familles et des femmes. L'insertion sociale et économique de ces dernières ne peut se concevoir sans un effort massif de francisation. Nous estimons, notamment, que l'intervention en milieu de travail, dans les milieux où les femmes exercent des métiers non-qualifiés et/ou précaires, s'imposent afin de favoriser la mobilité professionnelle chez ces dernières. L'intervention en francisation des mères à travers les tout-petits est quant à elle un moyen efficace de rejoindre des clientèles éloignées des réseaux d'insertion plus structurés. En bref, il faut déployer une offre de services adaptée aux besoins diversifiés et grandissants de la population immigrante de Montréal, qui favorise tant l'apprentissage que la pratique de la langue française : réduire les listes d'attente, rendre l'offre plus flexible et continuer à favoriser la francisation en milieu de travail sont les voies privilégiées par la CRÉ, en utilisant une vaste gamme de services qui favorisent également l'intégration en emploi (stages professionnels, mentorat professionnel, etc.).

◆ **Recommandation 11**

La CRÉ de Montréal recommande d'augmenter et de diversifier l'offre de francisation pour maximiser la capacité de la collectivité montréalaise à intégrer les nouveaux arrivants en français.

2.5. Proportion des jeunes de moins de 35 ans (Orientation 4)

Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

Nous l'avons dit d'entrée de jeu, la dynamique démographique actuelle du Québec, caractérisée par le ralentissement de la croissance démographique et le vieillissement accéléré de la population, a de quoi inquiéter. Par ses répercussions, tant économiques et politiques que sociales et culturelles, la démographie constitue un facteur d'influence fondamental pour l'avenir du Québec. Dans ce contexte, la CRÉ accueille favorablement la proposition de maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions. En favorisant la sélection de candidats jeunes, par définition porteurs d'un précieux potentiel d'adaptation, de créativité et d'innovation, on contribue non seulement à grossir les rangs de la population active, dont nous avons grandement besoin pour combler les pénuries de main-d'œuvre avérées et anticipées, mais on contribue également à ralentir le vieillissement de la population (même marginalement) et à augmenter les taux de natalité, les moins de 35 ans étant forcément les plus susceptibles à courte ou moyenne échéance d'avoir des enfants.

Ainsi s'agit-il là d'une stratégie tout à fait justifiée. Cependant, la CRÉ de Montréal s'en voudrait de passer sous silence les défis que l'accueil massif de jeunes personnes immigrantes pose en matière d'éducation, de santé et de services aux familles.

En effet, le manque de places en services de garde sont connus et documentés. À l'échelle du Québec, 30,3 % des familles ont au moins un enfant sur une liste d'attente d'un service de garde subventionné, alors que cette proportion grimpe à 36,2 % à Montréal²². Si l'on considère que 40,7 % de ces familles sont immigrantes²³, et que près de 70% des nouveaux arrivants s'installent sur l'île de Montréal, on peut sans aucun doute prédire que cela augmentera d'autant la pression sur le système²⁴. Il est très important, dans ces conditions, d'arrimer les politiques du MICC avec celles du ministère de la Famille et des Aînés, afin que soit débloqué un nombre conséquent de places en service de garde dans la région. Car la fréquentation des milieux de garde éducatifs est un excellent moyen d'intégration, voire de francisation, des enfants nouvellement arrivés, préparant du même coup une entrée facilitée à l'école.

²² Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009. Portrait québécois et régional, 2011*, page 85.

²³ *Ibid.*, page 87.

²⁴ Institut de la statistique du Québec, *Enquête sur l'utilisation, les besoins et les préférences des familles en matière de services de garde, 2009. Portrait québécois et régional, 2011*.

L'autre enjeu majeur que pose l'accueil massif de personnes immigrantes de moins de 35 ans est celui des multiples défis auxquels l'école, confrontée à une diversité croissante, doit faire face : « *ce phénomène touche particulièrement les écoles publiques de langue française de Montréal, où les élèves dont le français n'est pas la langue maternelle représentent 46 % de la clientèle et les élèves issus de l'immigration, 51 %* »²⁵ Or, un tel contexte de diversité linguistique, culturelle et religieuse en milieu scolaire nécessite une adaptation institutionnelle de taille qui doit être reconnue dans les besoins de Montréal pour l'obtention de ressources adéquates pour l'intégration des personnes immigrantes.

Enfin, notons l'enjeu de l'accès aux médecins, pédiatres, obstétriciens et médecins de famille. Selon une évaluation de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec (FMOQ), « deux millions de Québécois n'ont pas de médecin de famille »²⁶. L'accueil d'une population jeune, en âge de procréer, permet d'entrevoir des besoins accrus en ce domaine. Il est impératif d'y songer.

◆ **Recommandation 12**

La CRÉ de Montréal appuie l'orientation du Ministère, tout en recommandant de chercher activement des solutions aux obstacles à l'intégration des enfants et des jeunes immigrants de première génération, tels qu'identifiés par l'enquête récente de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), entre autres en réussissant à mieux arrimer les politiques du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Famille et des Aînés.

2.6. Grands bassins géographiques de provenance de l'immigration (Orientation 5)

Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins.

S'il est vrai que la diversité ethnoculturelle dont jouit Montréal et le Québec comporte certains défis — le plus important étant l'offre de services à une clientèle qui n'a pas toujours une connaissance suffisante du français —, il est indéniable qu'elle recèle une richesse dont peu de villes profitent dans le monde : facteurs de créativité et d'innovation, échanges interculturels, position du marché montréalais dans un monde *mondialisé*, etc. Et il convient, comme le propose le MICC dans le cadre de cette consultation, de protéger cette diversité.

²⁵ Marie McAndrew et Geneviève Audet, *Nos diverses cités*, page 129.

²⁶ <http://www.fmoq.org/fr/press/news/news/2011/Lists/Billets/Post.aspx?ID=4>. (Consulté le 13 mai 2011.)

Cependant, ce n'est pas en appliquant des quotas aux grands bassins qu'on pourra réussir à limiter les risques de ghettoïsation au sein de notre diversité ethnoculturelle, quotas qui ont une résonance bien inconfortable. Il vaut mieux privilégier, comme le suggèrent les signataires du texte paru dans *Le Devoir*, le jeudi 19 mai dernier, en réponse à la tenue de cette consultation, un resserrement du processus de sélection, notamment sur le plan de l'évaluation des connaissances linguistiques, de la formation professionnelle et de la reconnaissance des acquis et des compétences.

Qui plus est, si un tel rééquilibrage devait entraîner une diminution parmi les bassins de la francophonie, cela pourra signifier de plus grands besoins de francisation. Or, la CRÉ est d'accord avec l'orientation du ministère de maintenir majoritaire la proportion des personnes connaissant le français. Il restera au Ministère d'assurer les arbitrages entre les différentes balises retenues pour la sélection. Dans tous les cas de figure, la CRÉ estime que le Ministère doit garder le cap sur une sélection répondant aux besoins du marché du travail et sur la meilleure adéquation possible des compétences des candidats à l'immigration avec les besoins du Québec, peu importe les bassins de provenance de ces candidats.

◆ **Recommandation 13**

La CRÉ de Montréal estime qu'une approche de quotas n'est pas adéquate. Elle recommande plutôt qu'on procède à « une sélection plus soignée et plus rigoureuse [des candidats], notamment sur le plan de l'évaluation des connaissances linguistiques, de la formation et des compétences professionnelles »²⁷.

²⁷ Cette citation est tirée de texte d'opinion signé par un collectif d'une vingtaine d'intellectuels québécois, publié dans *Le Devoir* du 19 mai 2011, et intitulé « Immigration – Non aux quotas par origine ! ».

3. L'IMMIGRATION TEMPORAIRE : UN LEVIER EXTRAORDINAIRE POUR RÉALISER CES ORIENTATIONS

À l'instar du MICC, la CRÉ de Montréal reconnaît toute l'importance de l'apport des immigrants temporaires dans la planification de l'immigration au Québec, cette population des *mobiles* que l'on aimerait retenir plus durablement au Québec. En regard de l'apport créatif et innovant des étudiants et des travailleurs étrangers, parce que le fait d'avoir séjourné au Québec constitue un facteur facilitant d'une intégration réussie, la CRÉ de Montréal considère, en effet, qu'il s'agit là de groupes cibles sur lesquels le Québec doit aussi miser dans l'avenir.

Nous profitons de l'occasion qui nous est donnée pendant cette consultation pour saluer l'initiative du Ministère dans l'élaboration et la mise sur pied, en février 2010, du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui prévoit l'octroi d'un certificat de sélection du Québec (CSQ) aux étudiants étrangers ayant complété leur formation dans une institution d'enseignement québécoise, ainsi qu'aux travailleurs étrangers ayant travaillé au Québec durant 12 des 24 derniers mois. Un tel programme fait aisément la démonstration des avantages des statuts temporaires en prévision d'une éventuelle immigration permanente : en plus de bénéfices économiques immédiats pour la société d'accueil, c'est le processus d'intégration dans son ensemble qui en est facilité.

Cette décision constitue un message clair du gouvernement en faveur de la rétention à long terme de ces populations qualifiées. Il est à souhaiter que l'expérience se poursuive au-delà de l'échéance prévue en 2014, dans la mesure où les succès perdurent de la sorte.

Nous avons été très heureux d'apprendre que le nombre d'immigrants temporaires résidant au Québec continue de croître, en dépassant les 60 000 personnes depuis 2009, d'autant plus que nous savons maintenant que près d'une personne sur six qui obtient un certificat de sélection du Québec (CSQ) avait joui d'un statut temporaire avant d'être reçue (cette proportion était de 17,1 % en 2009). Il faut continuer de lever les obstacles qui peuvent encore exister et maintenir les efforts pour attirer et retenir d'autres talents internationaux.

En ce qui concerne la catégorie des travailleurs temporaires spécialisés, qui font l'objet de convoitise à l'échelle mondiale, nous invitons la commission à se référer aux recommandations que Montréal International adressera pendant cette consultation. Nous tenons d'ailleurs à souligner la portée de l'action menée par Montréal International, avec le soutien du MICC et de la CRÉ de Montréal, en matière de promotion de la résidence permanente auprès des travailleurs temporaires qualifiés. L'accompagnement qui leur est offert dans leurs démarches d'immigration constitue sans aucun doute un moyen efficace de parvenir à maintenir et augmenter la part souhaitée de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.

◆ **Recommandation 14**

La CRÉ de Montréal recommande d'augmenter les efforts d'attraction et de rétention des populations mobiles comme moyen d'accroître le niveau d'immigration économique. À cet effet :

POUR LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

- soutenir les PME dans leurs efforts de recrutement de travailleurs temporaires ;
- poursuivre les efforts de rétention auprès des immigrants temporaires qualifiés travaillant à Montréal ;

Le cas des étudiants internationaux, par leur participation à l'économie du savoir et des secteurs de pointe de la région montréalaise, nous apparaît tout particulièrement crucial. À ce sujet, l'avis que la CRÉ de Montréal avait formulé en novembre 2006, intitulé *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*²⁸, est toujours criant d'actualité.

Évidemment, le potentiel de la population des étudiants internationaux est multiple, et d'autant plus en tenant compte des orientations mises à l'étude cette année. En décidant de s'installer durablement au Québec après l'obtention de leur diplôme, ces étudiants, généralement âgés de moins de 35 ans, deviennent tout à la fois de futurs travailleurs spécialisés, de futurs parents, de futurs citoyens du Québec... « *La concentration de notre attention sur l'attraction et la rétention d'étudiants étrangers est d'autant plus importante qu'actuellement, toutes les grandes universités du monde redoublent d'efforts pour attirer les étudiants internationaux, surtout aux deuxième et troisième cycles universitaires et, évidemment, cherchent à recruter les meilleurs d'entre eux.* »²⁹

◆ **Recommandation 14 (suite)**

La CRÉ de Montréal recommande d'augmenter les efforts d'attraction et de rétention des populations mobiles comme moyen d'accroître le niveau d'immigration économique. À cet effet :

POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX INSCRITS AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

- donner les moyens aux universités d'être plus compétitives dans l'attraction et la rétention d'étudiants internationaux ;

²⁸ L'avis est disponible sur le site Internet de la CRÉ : <http://credemontreal.gc.ca/pub-memoires.htm>.

²⁹ Conférence régionale des élus de Montréal, *Intensifier les efforts pour attirer et retenir les meilleurs étudiants internationaux à Montréal*, novembre 2006, page 8.

- *simplifier, accélérer et rendre plus flexibles les procédures administratives visant les étudiants internationaux désirant s'établir à Montréal à la suite de leurs études ;*
- *soutenir et stimuler les efforts de recrutement des étudiants internationaux dans les secteurs d'avenir en science et en technologie, selon les besoins anticipés de la croissance de l'emploi ;*

Parmi les besoins exprimés sur le marché du travail, nombreux sont ceux qui touchent les secteurs techniques. Or, à cet égard, et si l'on veut atteindre la cible de 50 % des requérants principaux en phase avec les besoins du marché du travail, il nous semble essentiel de porter une attention particulière au potentiel d'une catégorie bien précise du bassin de l'immigration temporaire : les étudiants internationaux fréquentant les filières collégiales techniques.

À ce titre, la CRÉ considère que les collèges pourraient jouer un rôle beaucoup plus grand dans l'attraction d'étudiants internationaux au sein de ces filières, susceptibles de susciter l'intérêt de nombreux jeunes à travers le monde. Nous plaidons donc en faveur d'une intégration assumée du collégial dans l'offre québécoise d'enseignement supérieur projetée à l'étranger, assortie d'un financement conséquent des collèges dans leurs actions d'internationalisation. Enfin, il importe de redoubler d'effort dans la promotion de la résidence permanente auprès de ces étudiants collégiaux internationaux, en assurant une bonne circulation de l'information et un accompagnement adéquat de ceux qui le désirent dans leurs démarches d'immigration.

◆ **Recommandation 14 (suite)**

La CRÉ de Montréal recommande d'augmenter les efforts d'attraction et de rétention des populations mobiles comme moyen d'accroître le niveau d'immigration économique. À cet effet :

POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX INSCRITS AU NIVEAU COLLÉGIAL

- *lever les obstacles qui limitent l'accueil des étudiants internationaux par les cégeps. Faire un effort particulier pour soutenir les cégeps qui accueillent des étudiants internationaux au sein des filières techniques les plus en demande sur le marché du travail.*

Par ailleurs, un regard spécifique doit encore une fois être porté sur la francisation de nos étudiants internationaux. Par exemple, sur le nombre total d'étudiants internationaux universitaires venus étudier au Québec en 2008, 40 % fréquentaient des établissements anglophones, dont 12,1 % qui provenaient des États-Unis. Or, malgré le fait que le choix de Montréal comme ville d'études ait bien souvent été basé en partie sur la perspective d'y développer ses habiletés en français, il reste que, pour la majorité de ces étudiants internationaux, leur séjour d'études se déroulera quasi exclusivement en anglais. Cela a pour conséquence que, parmi les étudiants talentueux que l'on aimerait fidéliser au Québec une fois leur diplôme obtenu,

et qui pourraient grossir les rangs de l'immigration économique, nombreux sont ceux qui ont une connaissance du français faible ou insuffisante.

Afin de préserver le fait français au Québec, mais également afin de convaincre ces étudiants qu'ils ont un avenir professionnel au Québec, il urge de se pencher sur les moyens à déployer pour que ces étudiants acquièrent, durant leur séjour d'étude, une maîtrise adéquate du français. Cette intégration linguistique est d'ailleurs ressortie comme l'un des enjeux majeurs de rétention des étudiants internationaux lors des groupes de discussion menés par la CRÉ de Montréal en 2009 pour le compte du MICC auprès d'étudiants internationaux évoluant dans la province. À ce titre, plusieurs avenues pourraient être envisagées, telles que celle de ramener des tarifs préférentiels pour les cours de français que désirent suivre les étudiants internationaux ou encore développer des formules de camps linguistiques pré-session, qui pourraient même se dérouler partout au Québec, en cohérence avec les efforts de régionalisation de l'immigration.

◆ **Recommandation 14 (suite)**

La CRÉ de Montréal recommande d'augmenter les efforts d'attraction et de rétention des populations mobiles comme moyen d'accroître le niveau d'immigration économique. À cet effet :

POUR TOUS LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX INSCRITS AU QUÉBEC

→ soutenir la francisation des étudiants internationaux, qu'on veut retenir au Québec, notamment ceux fréquentant des établissements anglophones.

CONCLUSION

L'immigration est un levier essentiel dans la stratégie de développement de la région de Montréal. Elle marque à la fois le passé et porte l'avenir de la métropole. Par ce mémoire, la CRÉ de Montréal a souhaité exprimer au gouvernement du Québec à quel point nous sommes convaincus de l'importante contribution de l'immigration à l'essor économique et social de notre région, ainsi qu'à la créativité et à l'innovation qu'on peut maintenant y retrouver. Pour la CRÉ, l'immigration est un élément central du développement de la métropole et elle a été identifiée comme une priorité dans notre Plan quinquennal de développement 2010-2015, élaboré de concert avec les acteurs du milieu.

Dans la métropole du 21^e siècle que nous souhaitons construire, l'immigration apparaît comme un des moteurs pour favoriser la créativité, l'innovation et l'adaptation de notre communauté à la mondialisation. À cet effet, nous ne pouvons qu'encourager l'ouverture du gouvernement et de notre communauté à l'ensemble des mouvements migratoires qui caractérisent et caractériseront de plus en plus les populations du globe, et en particulier les plus jeunes.

Mais il faudra se donner les moyens de nos ambitions. Les moyens d'une sélection efficace, les moyens d'une intégration réussie, les moyens pour soutenir les efforts de rétention. Le gouvernement du Québec devra faire de l'immigration réussie une priorité et y consentir les moyens adéquats, notamment dans sa métropole.

Nous espérons que le présent mémoire apportera une contribution utile en ce sens et qu'il est témoin de la collaboration qui est acquise au Ministère de la part de la Conférence régionale des élus de Montréal. Nous remercions le Ministère pour les collaborations fructueuses que nous avons mises en œuvre et nous exprimons toute notre disponibilité à construire, avec le ministère, sur les acquis des investissements des dernières années dans le Plan d'action de la région de Montréal en matière d'immigration, d'intégration et de relations interculturelles et dans la poursuite des projets que nous avons mis en œuvre conjointement.

RAPPEL DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1 :

La CRÉ de Montréal recommande de maintenir la croissance du volume des admissions, qui a atteint en 2010 le niveau historique de 53 985 immigrants, afin de le stabiliser à 55 000 personnes admises en moyenne par année — et non à 50 000 — à la fin de la période de 2012-2015.

Recommandation 2 :

La CRÉ de Montréal recommande de maintenir un haut niveau d'efforts d'attraction, d'intégration et de rétention de l'immigration dans la région montréalaise, et d'allouer les ressources en conséquence, afin de consolider la position de Montréal dans le contexte actuel de mondialisation et de mobilité internationale qui exacerbe la concurrence entre les métropoles.

Recommandation 3 :

À cet effet, la CRÉ de Montréal recommande d'accroître les ressources, en particulier dans la région de Montréal, afin d'assurer une intégration réussie des immigrants.

Recommandation 4 :

La CRÉ de Montréal recommande de maintenir annuellement à un minimum de 70 % — et non de 65 % — la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions, ce qui correspond au niveau atteint en 2009 et 2010, tout en renforçant les services d'accueil et d'intégration en emploi des travailleurs qualifiés.

Recommandation 5 :

La CRÉ de Montréal recommande, en concordance avec la Stratégie québécoise de l'entrepreneuriat, en préparation au ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation (MDEIE), de lever les obstacles et faciliter la sélection pour accueillir et retenir un plus grand nombre d'immigrants entrepreneurs et investisseurs, afin de relever le défi que pose le manque de relève entrepreneuriale au Québec.

Recommandation 6 :

La CRÉ de Montréal appuie l'orientation 1 proposée par le Ministère et l'invite à tout mettre en place pour atteindre son objectif dans les meilleurs délais.

Recommandation 7 :

La CRÉ de Montréal recommande d'améliorer le processus de sélection de la catégorie des travailleurs qualifiés, quant à la rigueur et à la rapidité du traitement des dossiers et insiste pour que le ministère mette tout en place pour réduire les délais de traitement des dossiers.

Recommandation 8 :

La CRÉ de Montréal recommande que le Ministère continue de soutenir le développement de la métropole en répondant spécifiquement aux besoins de main d'œuvre qualifiée de la région de Montréal, en tant que moteur de développement économique du Québec et principal lieu d'accueil des immigrants.

Recommandation 9 :

La CRÉ de Montréal recommande d'améliorer, de façon urgente, la reconnaissance des diplômes et des compétences des requérants, pour une meilleure adéquation entre les qualifications des personnes immigrantes et les besoins exprimés sur le marché du travail.

Recommandation 10 :

La CRÉ de Montréal appuie les orientations 2 et 3 proposées par le Ministère et souligne l'importance du programme de francisation en ligne.

Recommandation 11 :

La CRÉ de Montréal recommande d'augmenter et de diversifier l'offre de francisation pour maximiser la capacité de la collectivité montréalaise à intégrer les nouveaux arrivants en français.

Recommandation 12 :

La CRÉ de Montréal appuie l'orientation du Ministère, tout en recommandant de chercher activement des solutions aux obstacles à l'intégration des enfants et des jeunes immigrants de première génération, tels qu'identifiés par l'enquête récente de la Table de concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI), entre autres en réussissant à mieux arrimer les politiques du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport et du ministère de la Famille et des Aînés.

Recommandation 13 :

La CRÉ de Montréal estime qu'une approche de quotas n'est pas adéquate. Elle recommande plutôt qu'on procède à « une sélection plus soignée et plus rigoureuse [des candidats], notamment sur le plan de l'évaluation des connaissances linguistiques, de la formation et des compétences professionnelles ».

Recommandation 14 :

La CRÉ de Montréal recommande d'augmenter les efforts d'attraction et de rétention des populations mobiles comme moyen d'accroître le niveau d'immigration économique. À cet effet :

POUR LES TRAVAILLEURS TEMPORAIRES

- soutenir les PME dans leurs efforts de recrutement de travailleurs temporaires ;
- poursuivre les efforts de rétention auprès des immigrants temporaires qualifiés travaillant à Montréal ;

POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX INSCRITS AU NIVEAU UNIVERSITAIRE

- donner les moyens aux universités d'être plus compétitives dans l'attraction et la rétention d'étudiants internationaux ;
- simplifier, accélérer et rendre plus flexibles les procédures administratives visant les étudiants internationaux désirant s'établir à Montréal à la suite de leurs études ;
- soutenir et stimuler les efforts de recrutement des étudiants internationaux dans les secteurs d'avenir en science et en technologie, selon les besoins anticipés de la croissance de l'emploi ;

POUR LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX INSCRITS AU NIVEAU COLLÉGIAL

- lever les obstacles qui limitent l'accueil des étudiants internationaux par les cégeps. Faire un effort particulier pour soutenir les cégeps qui accueillent des étudiants internationaux au sein des filières techniques les plus en demande sur le marché du travail.

POUR TOUS LES ÉTUDIANTS INTERNATIONAUX INSCRITS AU QUÉBEC

- soutenir la francisation des étudiants internationaux, qu'on veut retenir au Québec, notamment ceux fréquentant des établissements anglophones.

